



Direction des affaires juridiques
et législatives

PAR COURRIEL

Le 4 novembre 2024

Madame Nathalie Roy
Députée de Montarville
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.27
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Projet de loi d'intérêt privé n° 211 – Loi sur l'École Polytechnique de Montréal

Présenté par : M^{me} Karine Boivin Roy, députée d'Anjou–Louis-Riel

Madame la Présidente,

Conformément aux *Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale* concernant les projets de loi d'intérêt privé, vous trouverez ci-joint l'original de mon rapport pour le projet de loi d'intérêt privé, dont le titre est énoncé dans l'objet, comme prévu à l'article 38 de ces règles.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

La directrice de la législation,

Valérie Roy

p. j. Rapport

Rapport selon l'article 38 des *Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale*
concernant les projets de loi d'intérêt privé

À la présidente de l'Assemblée nationale,

Le projet de loi d'intérêt privé n° 211, *Loi sur l'École Polytechnique de Montréal*, a été déposé auprès de la directrice de la législation le 9 septembre 2024.

Cette date lui permet d'être adopté par l'Assemblée nationale pendant la période de travaux en cours en vertu de l'article 35 des *Règles de fonctionnement* concernant les projets de loi d'intérêt privé.

L'avis publié à la *Gazette officielle du Québec* en vertu de l'article 36 de ces règles, ainsi que ceux publiés dans un journal en vertu de l'article 37 des mêmes règles ont été produits et sont conformes à ces articles.

En conséquence, ce projet de loi peut être présenté à l'Assemblée nationale et être adopté pendant la période de travaux en cours.

La directrice de la législation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Valérie Roy', is positioned above the printed name.

Valérie Roy

Québec, le 4 novembre 2024

ANNEXE AU RAPPORT

Le projet de loi a été déposé auprès de la directrice de la législation le 9 septembre 2024.

L'avis a été publié :

- 1- à la *Gazette officielle du Québec* à la date suivante : 28 septembre 2024;
- 2- dans le journal *Le Devoir* aux dates suivantes : 24 septembre 2024, 1^{er} octobre 2024, 8 octobre 2024 et 15 octobre 2024.

Les copies des avis publiés dans le journal ont été remises auprès de la directrice de la législation.